

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 34

Votants : 35 (dont 1 procuration)

*Séance du 17 Septembre 2020*

N° 3

**OBJET :**

**APPEL A  
MANIFESTATION  
D'INTERET  
RELATIF A  
L'ETABLISSEMENT  
D'UN SCHEMA  
DIRECTEUR  
IMMOBILIER ET  
ENERGETIQUE**

**Présents :**

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - J. KUCHNA - M. CHARASSE - F. SENNEPIN - N. COULANGE - M. MARIEN - N. CHAMOUX BOUILLON - M. MORGAND - B. AGUIAR - C. BENOIT - JC. BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. R. LOPEZ - J. TERRACOL - E. BARGE - P. SEROR - L. DUFRAISE - F. GONZALES - T. LAPLACE - B. BAYLAUCQ - JF. CHAUFFRIAS - JM. BOUREL - A. GIRAUD - S. THOMAS-MOLLON - JP. RAYMOND - V. TRIBOULET - R. DEJEAN - S. MORIER-MIZOULE - J. BLETTERY - S. BRUNO - C. BOUARD - P. BONNET - J. ALMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

**Absent ayant donné procuration :**

Mme Christine MAGNAUD à M. Romain DEJEAN

**Absents excusés :**

M. C. BARDOT - JM. GERMANANGUE, Vice-Présidents

Mmes et MM. F. SZYPULA - O. ROYER - P. COLAS - T. WIRTH - A. CORNE - JD. BARRAUD - C. DUMONT - E. VOITELLIER, Conseillers Délégués -

**Secrétaire :** M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la croissante énergétique pour la croissance verte et ses objectifs en matière de réduction des consommations d'énergie et de gaz à effets de serre,

**Vu** l'engagement fort du territoire dans différentes démarches (TEPOS, TEPCV, PCAET, Cittergie) visant à atteindre les objectifs ambitieux de la loi précédemment visée,

**Considérant** l'intérêt du programme ci-joint, de l'appel à manifestation d'intérêt « Schéma Directeur Immobilier et Energétique du patrimoine bâti des collectivités locales » mis en place par l'ADEME et la Banque des Territoires, proposant d'apporter un support méthodologique et un accompagnement dans la mise en œuvre des études nécessaires pour cibler les priorités d'intervention sur le patrimoine communautaire et ainsi élaborer des programmes de travaux de rénovation énergétique ambitieux,

**Propose au Bureau Communautaire :**

- de candidater à l'appel à manifestation d'intérêt, ci- annexé,
- d'approuver le dossier de candidature ci-annexé,
- d'autoriser le Président ou la vice-présidente déléguée aux travaux, voiries communautaires et forestières, à signer tous les documents afférents,

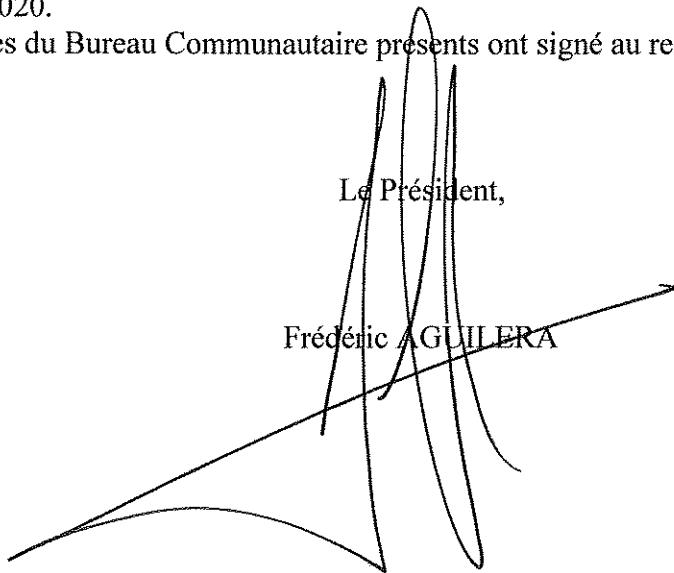
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 17 septembre 2020.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,  
Frédéric AGUILERA



## **Note relative à la candidature à l'AMI pour l'établissement d'un Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE) du patrimoine bâti des collectivités locales**

Objet : Motivations de la collectivité à la réalisation d'un SDIE établissant une programmation pluriannuelle de travaux d'efficacité énergétique de ses bâtiments.

### *I – Engagement d'une ambition forte du territoire pour la maîtrise de l'énergie*

Le territoire est déjà engagé dans différentes démarches visant la réduction des consommations d'énergie et de gaz à effets de serre, et le développement des énergies renouvelables. Il a été labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Ces démarches, portées par Vichy communauté, sont les suivantes :

- Démarche TEPOS depuis 2017 (Territoire à Energie Positive), visant à réduire de moitié ses consommations d'énergie d'ici 2050 et à couvrir l'ensemble des besoins par les énergies renouvelables,
- Souhait d'intégrer à présent la seconde phase du dispositif TEPOS, une phase d'ancre de ses ambitions, en candidatant pour la période 2021 - 2024,
- Elaboration de son PCAET en partenariat avec le SDE03 qui finance et coordonne la démarche à l'échelle départementale.
- Choix de s'engager dans une démarche d'amélioration continue et partagée par les services, visant la labellisation Cit'ergie (sur 4 ans), gage d'efficacité dans la mise en œuvre et le pilotage de sa politique Climat Air Energie.

L'opération Cocon, visant à isoler collectivement les combles perdus des bâtiments communautaires et communaux, est un exemple d'action menée pour atteindre ces objectifs. Ainsi, plus de 30 communes se sont engagées dans cette opération et près de 100 bâtiments ont été isolés représentant plus de 17 000 m<sup>2</sup> de combles perdus.

Afin de maîtriser au mieux ses énergies, le service bâtiment mutualisé Vichy/ Vichy communauté est doté d'un technicien énergie. Il est en charge du suivi des consommations énergétiques des bâtiments de la ville et de la communauté d'agglomération, ainsi que le suivi de la maintenance technique des postes CVC. De plus, l'équipe est pourvue d'un ingénieur thermique, dédié aux travaux d'économies d'énergie.

## *II- Connaissance patrimoniale et suivi énergétique*

La collectivité possède la liste de ces bâtiments avec usage, surface et classement ERP. Elle a pour projet de compléter cette liste en intégrant la vétusté. De plus, une liste recense les équipements techniques à entretenir ainsi que le coût annuel associé à la maintenance. Le logiciel comptable permet de visualiser le budget fonctionnement et chacun des chapitres lié aux abonnements énergie et à la maintenance par bâtiment (60611 Eau et assainissement, 60612 Énergie et Électricité, et 60613 Chauffage urbain ainsi que maintenance P2 P3, maintenance ascenseur, désenfumage, SSI, extincteur, installation électrique, thermique).

La collectivité réalise un suivi énergétique mensuel par bâtiment et par fluide (consommation et coût). Ainsi, un bilan énergétique est réalisé chaque année. Elle sera bientôt dotée, via le SDE03, du logiciel de suivi énergétique Q!OS.

## *III- Schéma Directeur Immobilier et Energétique*

Une équipe projet sera créée afin de mener l'élaboration du schéma directeur. Elle sera composée de :

- Une élue : Caroline Bardot, Vice-présidente déléguée à la Transition écologique et énergétique
- Un chef de projet technique : Fiona Couette, responsable du service bâtiment mutualisé et thermicienne de formation
- un chargé de Mission Transition Énergétique de la mission développement durable Vichy Communauté
- un technicien énergie
- Une personne des services financiers : Mathieu Bocq, directeur du service des finances mutualisé

De plus, un comité technique transversal comprenant les représentants des services usagers sera aussi créé.

L'établissement du Schéma Directeur Immobilier et Energétique permettra d'établir une ligne conductrice de rénovation sur plusieurs années afin d'ordonner les différents projets en fonction des urgences (vétusté du bâtiment, vétusté des équipements, type d'énergie alimentant le bâtiment) et de la stratégie politique (cohérence territoriale). Le coût global travaux/maintenance future sera pris en compte dans le budget de chaque projet de rénovation. Ainsi, la totalité des actions envisagées devra répondre aux exigences du décret tertiaire, et de la démarche TEPOS dans laquelle est engagée le territoire.

Afin d'atteindre ces objectifs, une sensibilisation sera réalisée auprès des utilisateurs via des animations sur le thème des économies d'énergies et la rénovation entreprise visera une amélioration de l'exploitation et de la gestion technique du bâtiment. Enfin, les travaux engagés seront d'envergure, afin d'améliorer considérablement l'isolation du bâtiment et l'efficacité des équipements techniques et ils privilégieront le recours aux énergies renouvelables.

## **Volet Technique**

Les collectivités devront fournir :

- une délibération,
- le questionnaire ci-dessous rempli,
- une note de 2 pages pour préciser les points ci-dessous,
- le courrier d'engagement signé.

## Questionnaire à compléter par les collectivités candidates

**Nom de la Collectivité/EPCI :** Groupement Vichy Communauté/ VICHY

**Code postal :** 03200

### I – DONNEES DE BASE

**Type de collectivité (commune, EPCI...):**  
EPCI

**Nombre d'habitants :**  
Vichy communauté : 85 700 habitants

**Nombre et éventuellement la surface de bâtiments gérés (préciser si surface SHON ou de plancher) :**  
Vichy communauté : Environ 90 bâtiments représentants approximativement 143 000 m<sup>2</sup> de surface SHON

**Facture annuelle énergétique globale (en MWh et TTC) sur les fluides (bois, fioul, gaz, chaleur, électricité, ...):**  
Vichy communauté : 11 050 MWh en 2019 soit 1 315 k€ TTC (eau potable non incluse)

Thématiques	Questions	Réponses
<b>CONTEXTE DU PROJET</b>		
<b>EPCI</b>	<p>Une réflexion collective a-t-elle portée sur le patrimoine de l'EPCI et des collectivités Si, oui quels ont été les objectifs et la mise en œuvre</p>	<p>Des réflexions sont menées sur le patrimoine public pour atteindre les objectifs que la collectivité s'est fixée au travers de son PCAET. Un exemple concret est le projet « cocon » :</p> <p>La communauté d'agglomération Vichy communauté, dans le cadre de son plan climat énergie territorial et de la démarche TEPCV, a lancé une opération collective d'isolation de combles perdus de bâtiments communautaires et communaux. Vichy communauté a tout d'abord mandaté un bureau d'étude pour réaliser les diagnostics techniques des bâtiments préalablement recensés. Ensuite, un appel d'offre a été lancé pour choisir les entreprises d'isolation. Enfin un AMI a permis sélectionné un obligé partenaire pour valoriser les CEE acquis grâce aux travaux réalisés.</p> <p>Ainsi, plus de 30 communes se sont engagées dans cette opération et près de 100 bâtiments ont été isolés représentant plus de 17 000 m<sup>2</sup> de combles perdus.</p>
<b>PCAET, Agenda 21 locaux</b>	<p>De quoi s'est dotée la collectivité ? La recherche d'économie d'énergie est-elle intégrée au sein d'une approche globale et territoriale du DD ?</p>	<p>Le territoire s'est engagé dans différentes démarches visant la réduction des consommations d'énergie et de gaz à effets de serre. Il a été labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Ces démarches sont portées par Vichy communauté. Ainsi, l'EPCI :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'est engagé en 2017 dans une démarche TEPOS (Territoire à Energie Positive),</li> <li>• souhaite à présent intégrer la seconde phase du dispositif TEPOS, une phase d'ancrage de ses ambitions, en candidatant pour la période 2021 - 2024,</li> <li>• poursuit l'élaboration de son PCAET en partenariat avec le SDE03 qui finance et coordonne la démarche à l'échelle départementale.</li> <li>• a décidé de s'engager dans une démarche d'amélioration continue - et partagée par les services - visant la labellisation Cit'ergie (sur 4 ans), gage d'efficacité dans la mise en œuvre et le pilotage de sa politique Climat Air Energie.</li> </ul>

<b>Connaissance du patrimoine</b>	<p>Un inventaire physique du patrimoine a-t-il été établi ? Avec quel niveau de précision ? Consolidation des données existantes à l'aide d'un logiciel adapté ? quel type de patrimoine : bâtiments d'enseignement, sportifs, tertiaires administratifs... ? Surface concernée en m<sup>2</sup>, nombre de bâtiments ; date de construction, état de vétusté, type d'occupation, coût d'entretien annuel ; liste et repérage des équipements techniques par bâtiment ?</p>	<p>La collectivité possède la liste de ces bâtiments avec usage, surface et classement ERP, et dispose des connaissances de la vétusté des éléments de son patrimoine. De plus, nous possédons une liste recensant les équipements techniques à entretenir ainsi que le coût annuel associé à la maintenance.</p>
<b>Politique de gestion du patrimoine</b>	<p>Programme pluriannuel d'investissement (PPI) sur : bâtiments administratifs, établissements scolaires, ?. Plans de gestion patrimoniaux pluri annuels, avec identification d'un Plan pluriannuel de dépenses de fonctionnement (maintenance / GER) ?</p> <p>Outils de simulation et de gestion prévisionnelle ? Appartenance à un réseau d'échange de savoirs, de bonnes pratiques, etc ?</p>	<p>Vichy Communauté souhaite établir un PPI sur son patrimoine afin d'avoir une vision à long terme.</p>

<b>Gestion immobilière et efficacité énergétique</b>	<p>Y a-t'il un engagement politique sur le thème de la transition énergétique ? la décrire dans ses grands principes et objectifs ?</p> <p>Connaissance des consommations par type de fluide ? par bâtiment ? par équipements spécifiques ? Quels outils de pilotage pour mesurer, gérer les consommations, les consolider, faire les comparaisons pluriannuelles ? plan de comptage formalisé? GTB, GTC ?</p> <p>Capacité à suivre et analyser les données :</p> <p>Outils de mesure et de suivi des consommations, économie de flux, AMO spécialisée, contrats avec objectifs et intérêssement ?</p> <p>Indicateurs sur : consommation, dépenses énergétiques, % énergies renouvelables ?</p> <p>Compta analytique et connaissance précise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du coût prévisionnel du gros entretien, gros travaux, remises aux normes par bâtiment ?</li> <li>- des coûts de fonctionnement : travaux entretien / maintenance, énergies ?</li> <li>- des coûts de réhabilitation, de mise aux normes énergétiques ?</li> </ul> <p>Politique d'entretien planifiée ou au « fil de l'eau » ?</p>	<p>Comme cela a été décrit précédemment, le territoire s'est engagé dans différentes démarches sur le thème de la transition énergétique.</p> <p>Dans le cadre de sa démarche TEPOS le territoire a pour objectif, d'ici 2050, de réduire de moitié ses consommations énergétiques et de couvrir l'ensemble des besoins par les énergies renouvelables.</p>	<p>De plus, la future démarche Cit'ergie représentera le "bras armé" de la seconde période TEPOS, permettant aux services de la collectivité de fonctionner en équipe projet, dans le but de planifier, dynamiser et concrétiser les grandes lignes de sa politique. Tout d'abord au regard de nos projets d'implantation d'unités de production d'énergies renouvelables, de nos réflexions autour des déchets et de l'économie circulaire ou encore d'une démarche de sobriété énergétique devant être partagée par le plus grand nombre. Ensuite, il sera mis en œuvre une vraie coordination et une planification de la renovation énergétique du territoire sur le volet de la réduction des consommations, notamment pour ce qui concerne le patrimoine public. C'est pourquoi, candidater à un AMI comme celui qui nous concerne aujourd'hui, répond pleinement à cette stratégie.</p>	<p>La collectivité réalise un suivi énergétique mensuel par bâtiment et par fluide (consommation et coût). Elle sera bientôt dotée, via le SDE03, du logiciel de suivi énergétique QIOS.</p>	<p>Chaque année, elle établit un bilan énergétique lui permettant d'identifier les postes et les plus gros consommateurs parmi ses bâtiments.</p>	<p>Certains de ses bâtiments sont équipés de GTC permettant le pilotage des installations de chauffage, de climatisation, de ventilation et l'éclairage.</p>	<p>Chaque année, un budget prévisionnel est établi par bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• petits travaux d'entretien</li> <li>• maintenance technique (P2, P3, ascenseur, désenfumage, SSI, extincteur, installation électrique, thermique...)</li> <li>• abonnements énergie</li> </ul>	<p>Les nouveaux projets font l'objet d'une estimation des coûts de fonctionnement permettant d'orienter les choix d'investissement initiaux.</p>
<b>Approche en coût global des travaux d'éco d'énergie</b>	<p>Prise en compte du fonctionnement et de la maintenance dans les coûts des opérations de construction et de réhabilitation déjà effectuées ?</p>							

		Dans le cadre de l'accompagnement TEPOS, un certain nombre d'animations sont organisées sur le territoire sur les volets économies d'énergie ou Economie Circulaire. Un exemple : le programme WATTY à l'école : 50 classes du territoire sensibilisées aux économies d'énergie tout au long de l'année. L'état des lieux Cit'ergie fera certainement émerger des besoins et donc un plan d'action autour de la sensibilisation à la Maîtrise de l'énergie et des campagnes éco-gestes / éco-comportements auprès de typologies d'usagers diverses.
<b>Culture économique d'énergie</b>	Une politique de sensibilisation des usagers des bâtiments publics a-t-elle été définie ? Des mesures ont-elles été prises	Fait-il ressortir les charges liées au gaz, électricité, combustibles, réseaux chaleur (y compris service délégué) dans un chapitre dédié à ces dépenses ?
<b>Compte administratif / Budget de fonctionnement</b>	Quelle organisation des services pour gerer l'efficacité énergétique, les études et les travaux, la maintenance, le suivi des consommations ? Existence de compétences spécifiques telles qu'économie de flux ou service dédiée à la rénovation énergétique ? Formation professionnelle des agents en charge de la maintenance technique ? Identification d'une fonction « immobilier » dans l'organisation (service dédié à la gestion et à la stratégie patrimoniale) ? Mutualisation de services communs pour la gestion du patrimoine (communes, EPCI)	Le logiciel comptable permet de visualiser le budget fonctionnement et chacun des chapitres liés à l'énergie par bâtiment (60611 Eau et assainissement, 60612 Énergie et Électricité, et 60613 Chauffage urbain).  Le service bâtiment, mutualisé entre Vichy communauté et la ville de Vichy, s'est doté d'un technicien énergie, en charge du suivi des consommations énergétiques des bâtiments, ainsi que le suivi de la maintenance technique des postes CV.C. De plus, l'équipe est pourvue d'un ingénieur thermique, dédié aux travaux d'économies d'énergie.

## ELEMENTS CLES DU PROJET (à remplir et reporter dans la note de synthèse)

<b>Intitulé du projet</b>	<i>Le cas échéant, acronyme du projet permettant de l'identifier rapidement</i>	<i>Elaboration d'un SDIE sur le patrimoine communal et communautaire</i>
<b>Objectif du projet</b>	Résumé clair en 2 lignes max	Définir un programme de rénovation énergétique de nos bâtiments pour atteindre les objectifs énergétiques de la collectivité.
<b>Contenu du projet</b>	Quel périmètre géographique ? Quelle volumétrie (nombre de bâtiments et surface approximative) Si P CET et agendas 21 établi, le projet y est-il intégré ? Autre approche globale et territoriale du DD ?	<p>Cette étude portera sur le patrimoine Vichy communauté, soit environ 90 bâtiments représentants approximativement 143 000 m<sup>2</sup> de surface SHON</p> <p>Le Schéma Directeur Immobilier et Energétique permettra de répondre à la stratégie politique du territoire inscrit dans une démarche TEPOS, et ayant pour objectif d'ici 2050 de réduire de moitié ses consommations énergétiques et de couvrir l'ensemble des besoins par les énergies renouvelables.</p> <p>Une Fiche action de notre PCAET en cours de finalisation intitulé : EXEMPLARITÉ ÉNERGETIQUE DU PATRIMOINE PUBLIC, regroupe les différentes actions projetées sur ce sujet (pour le patrimoine de Vichy communauté et les communes du territoire).</p> <p>La démarche Cit'ergie nous permettra de mettre en place des indicateurs de suivi de l'efficacité de chacune de ces démarches pour un plan d'action global plus efficace sur le territoire dans ce domaine.</p>
<b>Stratégie immobilière</b>	Quelle vision d'ensemble à moyen long terme faisant le lien entre les différentes politiques qui affectent le patrimoine ? Permet-elle entre autres de juger de la pertinence des travaux en fonction des objectifs stratégiques : revente, démolition, restructuration, changement d'usage, etc	<p>La stratégie immobilière de la collectivité consiste à rénover lourdement les bâtiments utiles à la collectivité en traitant l'ensemble des problématiques se présentant sur un patrimoine immobilier (optimisation énergétique, mise en accessibilité, mise aux normes de sécurité, adaptation fonctionnelle aux usages du moment et à venir, etc...).</p> <p>Elle consiste également à revendre le patrimoine inutile en veillant à l'utilisation qu'il en sera fait par le nouveau propriétaire pour que l'opération contribue au développement du territoire.</p> <p>Enfin, des acquisitions sont régulièrement menées en vue de</p>

		démolition de sorte à requalifier des quartiers (ex : éco-quartier Vichy Lac)
<b>La démarche du projet</b>	<p>Décrire la démarche, en cours ou à lancer, d'un projet de réhabilitation du patrimoine public (les étapes, les jalons ...)</p> <p>Indiquer les réflexions en cours sur des stratégies globales de mise à niveau réglementaire ou d'optimisation énergétique</p> <p>Evoquer les pistes de réflexion pour développer un plan d'actions</p> <p>Préciser si et comment la collectivité anticipe la mise en application du décret tertiaire.</p> <p>Décrire comment seront mobilisés les 3 leviers principaux d'amélioration de la performance énergétique des immeubles tertiaires : mobilisation des utilisateurs, amélioration de l'exploitation et de la gestion technique, travaux d'aménagement des locaux, de rénovation du bâti et/ou des équipements techniques.</p>	<p>L'établissement du Schéma Directeur Immobilier et Energétique permettra d'établir une ligne conductrice de rénovation sur plusieurs années afin d'ordonner les différents projets en fonction des urgences (vetusté du bâtiment, vétusté des équipements, type d'énergie alimentant le bâtiment) et de la stratégie politique (cohérence territoriale). Le coût global travaux / maintenance future sera pris en compte dans le budget de chaque projet de rénovation. Ainsi, la totalité des actions envisagées devra répondre aux exigences du décret tertiaire, et de la démarche TEPOS dans laquelle est engagée le territoire, à savoir de réduire de moitié d'ici 2050 ses consommations énergétiques et de couvrir l'ensemble des besoins par les énergies renouvelables.</p> <p>Afin d'atteindre ces objectifs, une sensibilisation sera réalisée auprès des utilisateurs via des animations sur le thème des économies d'énergies. La rénovation entreprise visera une amélioration de l'exploitation et de la gestion technique du bâtiment. Enfin, les travaux engagés seront d'envergure, afin d'améliorer considérablement l'isolation du bâtiment et l'efficacité des équipements techniques.</p>
<b>Organisation et pilotage</b>	<p>Explicitier les modes organisationnels et le pilotage de l'expérimentation, les processus de confrontation des différentes problématiques</p> <p>Indiquer la gouvernance, la complémentarité des compétences des personnes ou des acteurs participants, leur degré de mobilisation</p>	<p>Une équipe restreinte projet sera allouée à l'expérimentation. Elle sera composée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'un élus, véhiculant l'engagement du territoire vis-à-vis de la démarche pour réaliser des économies d'énergie,</li> <li>• de la directrice adjointe du pôle ingénierie, ingénieur fluides affectée aux travaux d'économie d'énergie</li> <li>• du technicien énergie de la collectivité</li> <li>• de la responsable de la cellule Développement Durable</li> </ul> <p>L'équipe pourra être complétée en cas de besoin par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la responsable du service patrimoine</li> <li>• le directeur des finances</li> </ul> <p>C'est donc 3 agents qui seront principalement affecté au pilotage du projet (avec possibilité de renforts ponctuels) qui</p>
<b>Moyens</b>	Description des moyens humains, matériels et financiers mobilisés et mobilisables	

	<p>disposent de tous les moyens matériels nécessaires et pourront disposer des crédits nécessairement compatibles avec les objectifs du territoire en matière de transition énergétique.</p> <p>L'équipe sera disponible notamment pour faire le lien avec la démarche Cit'ergie et toutes les démarches de fond « de transition »</p>	
<b>Résultats attendus</b>	<p>En terme de management de la fonction immobilière, d'organisation des compétences, d'identification des évolutions nécessaires par rapport à la situation actuelle, d'organisation de la connaissance technique (mutualisation des expertises, formation adaptées aux nouveaux besoins, de sensibilisation des usagers aux problématiques de DD en interne comme en externe, etc....)</p>	<p>La collectivité attend de cette étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'approfondir la connaissance de son patrimoine immobilier avec l'aide d'un expert externe</li> <li>• une identification et une classification des besoins de rénovations du patrimoine</li> <li>• une aide à la définition d'un programme de travaux de rénovation énergétique sur la future décennie</li> </ul>
<b>Valorisation de votre projet</b>	Communication, événementiel...	<p>Une communication sera réalisée sur le projet grâce au service Communication de la collectivité, qui met déjà en avant les différentes actions menées sur le territoire en matière de Développement Durable.</p> <p>Le processus de labellisation Cit'ergie, avec ses différentes évaluations et étapes de labellisation, et relais de communication.</p> <p>Le réseau TEPOS et ses différents supports et événements.</p>

**RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Adresse complète	9 place Charles de Gaulle CS 92956 03209 Vichy
N° téléphone, adresse site internet	04 70 96 57 00
Représentant légal habilité à signer tout acte engageant la collectivité	Monsieur le Président Frédéric AGUILERA
Personne élue : Nom, prénom, fonction, N° de téléphone, e-mail	Caroline BARDOT Vice-Présidente déléguée à la transition écologique et énergétique 04 70 96 57 50 c.bardot@vichy-communaute.fr
Responsable de service : Nom, prénom, fonction, N° de téléphone, e-mail	Fiona COUETTE Directrice adjointe du pôle ingénierie 04 70 30 55 67 f.couette@ville-vichy.fr
Charge-e-s de mission : Nom, prénom, fonction, N° de téléphone, e-mail	Fiona COUETTE Directrice adjointe du pôle ingénierie 04 70 30 55 67 f.couette@ville-vichy.fr

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 3 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 SEPTEMBRE

Objet de l'acte :  
2020 - APPEL A MANIFESTATION D'INTERET RELATIF A  
L'ETABLISSEMENT D'UN SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER ET  
ENERGETIQUE

Date de décision: 17/09/2020

Date de réception de l'accusé 29/09/2020

de réception :

Numéro de l'acte : 17SEP2020\_3

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200917-17SEP2020\_3-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de compétences par thèmes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 3.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20200917-17SEP2020\_3-DE-1-1\_1.pdf )